



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE  
D'ANTHROPOLOGIE  
ET D'ETUDES AFRICAINES

**LASANEA**



**REVUE  
DEZAN**

**VOLUME 8, NUMERO 2, 2020**

*UAC, Décembre 2020*

# **DEZAN**

**VOLUME 8, NUMERO 2, 2020**

*UAC, Décembre 2020*

**Toute correspondance est adressée au :**  
**Comité de Rédaction de la revue DEZAN**  
**01 BP 526 Cotonou, République du Bénin**  
[revuedezean@yahoo.fr](mailto:revuedezean@yahoo.fr)

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

**ISSN 1840-717-X DU 4<sup>ème</sup> trimestre**

**Dépôt Légal N°6378 du 4<sup>ème</sup> trimestre**

*Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.*

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

**Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU** ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

<b>REVUE DEZAN</b> <i>Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020</i>
--

**Directeur de publication**

**Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)**  
*Maitre de Conférences des Universités (CAMES)*

**Rédacteur en Chef par intérim**

**Dr. Codjo Timothée TOGBE**  
*Maitre Assistant des Universités (CAMES)*

**Comité Scientifique**

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),  
 Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),  
 Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr  
 Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOYAYI (Bénin), Gautier  
 BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,  
 MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri  
 DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)  
 et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

**Comité de Lecture**

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),  
 Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC  
 (Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne  
 (Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

**Recueil, agencement et mise en forme des textes**

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

PRISE DE DECISIONS DES FEMMES ENCEINTES DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DU VIH MERE-ENFANT : CAS PROJET RETRO-CI, _____	7
<b>Aboya Narcisse &amp; Kanga Koco Marie Jeanne</b>	
LA VIE SIMPLE : DE L'ÉLOGE PHILOSOPHIQUE À L'EXIGENCE RELIGIEUSE ET ÉCOLOGIQUE DU PENSER BERGSONIEN _____	22
<b>Kouassi Honoré ELLA</b>	
FEMMES MILITAIRES AU BENIN : ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE AVEC LA VIE FAMILIALE _____	39
<b>Charles Lambert BABADJIDE ; Yarou GUERA CHABI YORO &amp; Nadiédjoh TCHELEGUE</b>	
LOGIQUES SOCIALES DE FREQUENTATION DE LA MAIRIE DE KORHOGO (COTE D'IVOIRE) PAR LES POPULATIONS _____	53
<b>GACHA Franck-Gautier &amp; KONAN Kouakou Franck</b>	
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PATIENTS ATTEINTS DU CANCER EN PHASE TERMINALE A BRAZZAVILLE _____	62
<b>Nicaise Léandre Mesmin Ghimbi</b>	
QUELLE FORMATION? POUR QUEL EMPLOI? UNE ÉVALUATION DE LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ DE TRAVAIL PAR LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS DE LOMÉ ET DE KARA _____	79
<b>Pazambadi KAZIMNA</b>	
LE RENOUVEAU DU RELIGIEUX DANS LA LUTTE POLITIQUE AU GABON _____	95
<b>Placide Ondo</b>	
DYNAMIQUES LOCALES ET TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : LE CAS DU MARAICHAGE AU BURKINA FASO (PROVINCE DU HOUET) _____	117
<b>Ouédraogo Félix</b>	
REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LA RESURGENCE DES GROSSESSES AU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE KOUANDE AU BENIN _____	132
<b>Ilyass Sina D. &amp; Jacques AGUIA-DAHO</b>	
LE CONCUBINAGE AU CAMEROUN : REFLEXIONS SUR LES CAUSES D'UNE PRATIQUE SOCIALE A PARTIR D'UNE DIVERSITE D'EXPERIENCES DE COUPLES _____	148
<b>Dr Toussé Djou Josiane</b>	
MIGRATION DU PEUPLE KABIYE, RECONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ ALIMENTAIRE ET RENFORCEMENT DES LIENS SOCIAUX A LOMÉ _____	165
<b>Djifa Yaovi TSIGBE</b>	
HERBERT MARCUSE, MARTIN HEIDEGGER : REGARDS CROISES SUR LA QUESTION DE LA TECHNIQUE _____	183
<b>Bledé SAKALOU</b>	
PATIENTS ET FAMILLES FACE AU NOMA, LES DEFIS DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE AU BURKINA FASO _____	197
<b>T. Pascal ZOUNGRANA, Rasmata BAKYONO, Roger ZERBO</b>	
LANGUE, EDUCATION ET NEUTRALISATION DE L'ALTERITE EN AFRIQUE NOIRE : COMMENT RECONSTRUIRE L'IDENTITE CULTURELLE _____	207
<b>SAWADOGO AWA 2ÈME JUMELLE</b>	
"ENTERRER LES MORTS ET DÉTERRER LES VIVANTS" EN TEMPS DE PANDEMIE : LE CAS DE LA COVID-19 _____	227
<b>KOUASSI-EZOUA Taki Roseline</b>	
REPRESENTATIONS SOCIALES DU MARIAGE PAR ECHANGE PAR LES GROUPES SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE COBLY _____	243
<b>Dr Monique OUASSA KOUARO &amp; TAOUEMA SANDA N'Natta Bertin</b>	
FACTEURS CULTURELS DE RESILIENCE FACE AU TRAUMATISME PSYCHIQUE AU SUD DU BENIN _____	262
<b>Prosper Achille SILEMEHOÛ</b>	

L'EXPERIENCE DE L'INTRODUCTION DU BILINGUISME EQUILIBRE DANS LES PRATIQUES DE CLASSES DES ECOLES DE SECONDE CHANCE DE NIAMEY AU NIGER _____	279
<b>ABDOURAHAMANE Mohamed Moctar</b>	
DERIVES COMPORTEMENTALES DES CHAUFFEURS ET "APPRENTIS" DE "GBAKA" DANS LE TRANSPORT EN COMMUN DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : UNE ANALYSE A PARTIR DE LEURS RAPPORTS AUX POLICIERS_ _____	296
<b>SEHI Bi Tra Jamal et KOMBA Bi Ya Pierre</b>	
LA QUESTION DE L'ÉMERGENCE DANS L'HISTOIRE DES SCIENCES : LE CAS DE L'ASTRONOMIE _____	319
<b>Bernard Yao KOUASSI</b>	
PERCEPTION DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE ET MESURES ADAPTATIVES DEVELOPPEES PAR LES FEMMES MARAICHERES DE LA REGION DU CENTRE, BURKINA FASO _____	338
<b>COULIBALY LINGANI Pascaline, DAO Madjelia Cangre Ebou &amp; YONLI Aminata</b>	
MASQUE, SOCIÉTÉS ET CULTURES : DE LA FASCINATION À L'OUVERTURE INTERCULTURELLE _____	354
<b>Souleymane GANOU</b>	
ANALYSE DES PERCEPTIONS DES PRODUCTEURS SUR LES IMPACTS INDUITS PAR LA PLATEFORME MULTI-ACTEURS D'INNOVATION ET DE PROMOTION DES SEMENCES CERTIFIEES DANS LA COMMUNE RURALE DE POUNI AU BURKINA FASO _____	371
<b>Dr GUE Nessenindoa Julienne</b>	
LA SODOMIE DANS LES COUPLES HETEROSEXUELS EN COTE-D'IVOIRE : DU REJET A L'ACCEPTATION (1960-2000) _____	392
<b>SERI Jean-Jacques &amp; SANOGO MAMADOU</b>	
LA PROBLEMATIQUE DE LA PRIMAUTE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES AU DAHOMEY/BENIN DE 1960 A 1990 _____	404
<b>Ebénézer SEDEGAN</b>	
CHASSEURS NEO-TRADITIONNELS ET PRATIQUES BUREAUCRATIQUES AU BENIN : ENTRE MIMETISME, CONTRAINTE ET ADAPTATION _____	425
<b>Issifou Abou Moumouni</b>	
RATIONALITE ORGANISATIONNELLE ET INTERETS PARTICULIERS AU SENEGAL _____	443
<b>Dr Ibrahima Bao</b>	
LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO : ETUDE DE CAS DES FEMMES ET FILLES DU CENTRE TEGAWENDE DE KONGOUSSI AU BURKINA FASO _____	460
<b>Dr Seindira MAGNINI</b>	
ACTEURS ET JEUX D'ACTEURS DU PARLEMENT BENINOIS A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE, 1991-2019 _____	481
<b>Rogatien M. TOSSOU</b>	
LES FONCTIONS SOCIALES ET CULTURELLES DES JEUX ET DES ACTIVITES PHYSIQUES DE TRADITION AU BURKINA FASO : LE CAS DE LA CHASSE DANS LE BOULKIEMDE _____	515
<b>ZONGO O. Charles ; Professeur DAKPO Pascal C. ; OUEDRAOGO Boukaré</b>	
LES REPRESENTATIONS DU CONCRET DANS L'APPROPRIATION DES SAVOIRS ABSTRAITS MATHÉMATIQUES ET LES ATTITUDES DE L'ENSEIGNANT DANS UNE DÉMARCHÉ HEURISTIQUE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE _____	536
<b>Jean Tata TOSSOU, Cyprien YABI &amp; Patrick HOUESSOU</b>	

## REPRESENTATIONS SOCIALES DU MARIAGE PAR ECHANGE PAR LES GROUPES SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE COBLY

**Dr Monique OUASSA KOUARO,**

*Maitre de Conférences des Universités / CAMES, Faculté des Sciences Humaines  
et Sociales / Université d'Abomey-Calavi, Directrice Scientifique du Laboratoire  
d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD)-  
UAC*

*Email : [mkouaro@gmail.com](mailto:mkouaro@gmail.com)*

**TAOUEMA SANDA N'Natta Bertin,**

*Etudiant en master sociologie-Anthropologie à l'Université d'Abomey-Calavi,  
Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable  
(LAAEDD)-UAC*

*Email : [bertisanda@gmail.com](mailto:bertisanda@gmail.com)*

---

### Résumé

Vu la persistance des mariages par échange à Cobly, en République du Bénin, l'analyse des facteurs culturels apparaît comme un moyen efficace contribuant à son décryptage. La présente recherche se propose d'analyser les représentations sociales des mariages par échanges par les groupes sociaux de la Commune de Cobly. La démarche méthodologique adoptée est de nature qualitative. La recherche documentaire, l'entretien individuel approfondi, l'observation directe et les entretiens de groupe ont été les techniques de collecte des données. Le corpus empirique a été recueilli auprès de 39 acteurs locaux avec la méthode du choix raisonné, de la méthode des itinéraires et analysé selon la théorie du lien social. Il ressort des résultats de cette recherche que le mariage par échange des filles persiste en raison de la perception sociale qu'ont les groupes sociaux de la femme et de la portée socioculturelle de ce mariage dans la Commune de Cobly.

**Mots-clés :** mariage par échange, perception sociale, lien social, Commune de Cobly.

### SOCIAL REPRESENTATIONS OF MARRIAGE BY EXCHANGE BY SOCIAL GROUPS IN THE COMMUNE OF COBLY

#### Abstract

Given the persistence of exchange marriages in Cobly, in the Republic of Benin, the analysis of cultural factors appears to be an effective

means contributing to its decryption. The present research proposes to analyze the social representations of marriages by exchanges by the social groups of the Municipality of Cobly. The methodological approach adopted is qualitative in nature. Documentary research, in-depth individual interview, direct observation and group interviews were the techniques for data collection. The empirical corpus was collected from 39 local actors using the reasoned choice method, the route method and analyzed according to the theory of social ties. The results of this research show that exchange marriage for girls persists because of the social perception that social groups have of women and the socio-cultural significance of this marriage in the Commune of Cobly.

**Keywords:** marriage by exchange, social perception, social bond, Municipality of Cobly.

## Introduction

Le mariage représente un droit inhérent à tout être humain. Ce droit occupe une place centrale et relève de la responsabilité de deux personnes : le marié ou la mariée. Cependant, selon une analyse de la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant, dans de nombreuses régions du monde, les parents organisent le mariage de leur fille ou de leur fils sans leur assentiment. La Coordination se mobilise pour faire entendre les messages de celles et ceux qui, forcés au mariage avant leur majorité ou ayant vécu cette expérience,

*« tentent de déconstruire les rouages que génèrent ces pratiques. Chaque année, plus de 14 millions de filles sont mariées avant leur majorité, parfois très jeunes. Chaque minute, 27 filles sont épousées de force dans le monde. En 2010, 67 millions de femmes adultes de 20-24 ans avaient été mariées avant l'âge de 18 ans. Du jour au lendemain, un enfant ou un adolescent peut ainsi se retrouver marié à un inconnu, séparé de sa famille, arraché à sa communauté d'appartenance. Les unions forcées trop souvent trouvent leurs origines et leur sens dans des normes culturelles et familiales pratiquées de longue date, mais elles cachent aussi des réalités que l'on ne peut ignorer » (CODE, 2016, p. 3).*

Le mariage renvoyant à des conceptions d'ordre juridique, religieux et culturel, l'étude de ces déterminants s'avère éminemment délicate, mais aussi remarquablement révélatrice des mutations que connaissent les sociétés. En Afrique comme ailleurs, différentes formes d'union sont reconnues, de l'union dite libre, c'est-à-dire sans

cérémonie, à des formes de mariage largement codifiées, que ce soit les mariages dits coutumiers, religieux ou civils. La formation des couples dans de nombreuses sociétés, dépend très peu de décisions individuelles. Ainsi, « *la formation des couples surtout chez les jeunes a toujours été sous haut contrôle social* » (T. Locoh, 2002, p.103). Au cours des dernières décennies, la famille a subi de profondes transformations dont la plus importante correspond à la redéfinition de la conjugalité. Dans ce contexte, les rapports entre les hommes et les femmes se sont profondément modifiés et les notions de couple et de conjoint ont perdu leur caractère traditionnel défini par le mariage légal. Le mariage reste une réalité socioculturelle qui, dans son fond, souligne la diversité de son caractère et le mode de le célébrer. Ainsi, « *le mariage c'est-à-dire l'alliance qui fonde un couple, a toujours pris de multiples formes tant dans les critères de choix du conjoint que dans les étapes qui marquent la formalisation et la reconnaissance sociale du nouveau couple* » (C. S. Duverdil et M. P. Thiriat, 2009, p.71). J. Goody, (2000, p.501) assimile à la « *dot le douaire versé par le fiancé ou par sa famille à la femme* ». L. Strauss (1967, p.49) a mis en évidence deux formes d'endogamie. L'endogamie « *vraie* » qui consiste à choisir ses conjoints dans une catégorie définie par des critères territoriaux (endogamie villageoise), économiques, sociaux, culturels, religieux, etc., tout en respectant l'interdiction de l'inceste. L'endogamie « *fonctionnelle* » quant à elle associe une règle négative, l'interdiction de se marier dans une classe donnée de parents, et une règle positive qui prescrit obligatoirement le mariage dans une autre classe. Cette distinction que l'on retrouve en plusieurs régions du monde est interprétée par Lévi-Strauss comme la forme « *élémentaire* » d'un principe qui gère plus généralement l'alliance de mariage : celui de l'« *échange* ». Les contextes sont très différents en fonction des pays, des régions, voire des familles. Les pratiques se vivent « *au local* » et ne sont pas généralisables. Ainsi la question de départ, à savoir quels sont les déterminants culturels qui sont à l'origine de la persistance des mariages par échanges dans la commune de Cobly, a suscité l'engouement autour du présent travail et s'est élargie en une problématique qui décrit les déterminants culturels du mariage par échange en général et ouvre le champ à la recherche en soulevant les problèmes issus des constats faits à Cobly. La démarche méthodologique suivante a conduit à la collecte des données empiriques.

## 1. Matériels et méthodes

La présente recherche a été conduite à Cobly du 01 juin au 05 juillet 2019, précédée d'une pré-enquête qui a eu lieu du 01 au 22 février 2019 et actualisée en mars 2020. Elle est d'une dimension qualitative. En

effet, l'approche qualitative permet de recueillir les discours de vie des acteurs composant le groupe cible. Ce choix est dû au fait que cette recherche veut décrire les représentations sociales et les logiques des acteurs concernés par la pratique du mariage par échange dans la Commune de Cobly. Le guide d'entretien qui relève de la même approche et de l'entretien semi-directif est utilisé pour recueillir l'opinion des personnes ressources sur le sujet. Au cours de l'enquête, les femmes mariées par échange, les parents des filles mariées par échanges, les têtes couronnées de couvents, les autorités communales et les jeunes ont été approchés. L'observation directe a été mise à contribution pour collecter les comportements non verbaux des acteurs. Les entretiens approfondis et collectifs ont été utilisés dans les ménages au cours de la collecte des données pour identifier les types de relations entre père et fille ; entre oncle maternel et fille, entre mère et frère, et entre homme et femme mariée par échange. Dans cette recherche, l'identification des acteurs est faite par la méthode d'échantillonnage des itinéraires et celle du choix raisonné. Une partie de l'échantillon n'est pas défini à l'avance, vu qu'il n'y a pas un nombre fixe, ni un registre des mariages par échange des acteurs qui pratiquent cette forme de mariage. Pour ces raisons, la taille de l'échantillon a été arrêtée après atteinte du seuil de saturation des réponses. En effet, la fin d'un entretien débouchait sur le choix d'un autre enquêté que le précédent a aidé à identifier. Par contre, à l'endroit des personnes ressources (les chefs de couvents, autorités locales, responsables d'institutions), la méthode d'échantillonnage utilisée est celle du choix raisonné. La recherche a tenu compte de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction des informateurs et des formes de mariages. L'intervalle d'âge varie de 15 à 45 ans pour les uns, et de 45 ans à 75 ans pour d'autres. Dans certains cas où cela a été nécessaire, des entretiens de groupe (4 ou 5 personnes) ont été réalisés pour avoir les avis de ces enquêtés sur un sous-thème du guide d'entretien. Ainsi, de cet échantillonnage, il est obtenu un total de (39) trente-neuf acteurs. Lors de la recherche, les informateurs ont été rassurés de la confidentialité qui sera faite de leurs réponses et de leur identité. Ils ont librement consenti à être enquêtés grâce au consentement éclairé que l'on a obtenu d'eux. En outre, les données recueillies ont été traitées manuellement en quatre étapes définies comme suit : la production des données, leur vérification, la synthèse des données et l'analyse des données. Pour renforcer l'analyse des résultats, la théorie du lien social de S. Paugam (2016) et celle du capital social de P. Bourdieu (2016) ont été utilisées. En effet, le lien social est l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux. En ce qui concerne le capital social,

au sens sociologique, il regroupe l'ensemble des ressources, provenant d'un réseau de relations, que peuvent mobiliser des individus ou des familles. La présente recherche, s'inscrit dans le domaine de la socio-anthropologie du mariage et de la famille.

## 2. Résultats

### 2.1. Le mariage par échange sens et évolution

Le mariage n'est pas la pratique de l'homme moderne, mais celle de l'humanité toute entière ; reconnu comme une institution naturelle, il s'agit d'un pacte d'amitié qui se noue entre deux familles. Les parents sont donc responsables du choix du conjoint ou le cas échéant, l'intéressé cherche lui-même son âme sœur. Le mariage étant un phénomène sociologique, celui de « *bèbèribè*<sup>1</sup> » est marqué par ses qualités et ses défauts. Le mariage par échange des filles dans la commune de Coby est une ancienne pratique qui obéit à des normes traditionnelles et qui permet à toute personne quel que soit son état physique, sa situation financière de pouvoir se marier. Il faut noter que le mariage par échange n'a pas d'âge défini pour être célébré. C'est un processus de donner et de recevoir en retour. C'est dans ce sens que E. Chef de clan *bètelebè*, mariée par échange âgée de 57 ans nous dit : « *Quand on parle du mariage par échange, c'est pour dire que tu m'as donné ta sœur pour prendre ma sœur ou ta fille pour prendre ma fille. Le mariage par échange peut aussi être un remboursement de dette de ta grand-mère ou bien ta femme est la dette de ta tante* ». De ces propos, nous percevons le sens du mariage par échange qui n'est rien d'autre que l'échange des filles soit de façon automatique pour avoir son épouse ou dans un autre cas, un remboursement de la dette après avoir pris la fille ou la sœur de quelqu'un sans contrepartie. Il y a aussi le mariage par échange qui n'est pas directement l'échange des filles mais des filles contre des services ou des biens. C'est le cas du mariage par labourage ou par soutien à la famille de la fille qu'on veut épouser. Nous avons à ce niveau les propos de K., cultivateur à *dissari*, âgé de 77 ans, marié et père de 07 enfants. En effet, il dit :

*« Avant, ceux qui n'avaient pas de sœurs, cherchaient les familles dans lesquelles il y avait que des filles ou beaucoup de filles pour labourer et ce n'est pas labourer seul, mais participer à toutes les activités que la famille de la fille organise, c'est eux qui sont toujours devant. Mais la fille pour laquelle on laboure est encore petite ».*

---

<sup>1</sup> Groupe sociolinguistique de la commune de Coby, qui parle le Mbèlimè (nyindé), et pratique le mariage par échange.

De ce verbatim, on comprend comment on peut faire l'échange sans donner sa sœur mais des services rendus. C'est une façon d'échanger sa force contre une femme. Certains qui sont riches, décident de venir en aide à la famille de la fille à chaque fois qu'elle a besoin de quelque chose. C'est un fait encore d'actualité aujourd'hui dans la Commune de Cobly. C'est justement dans ce sens que s'inscrivent les propos de K. le guérisseur traditionnel résidant à Cobly centre, âgé de 75 ans lorsqu'il dit :

*« Avant, les familles riches pouvaient avoir de femmes sans se gêner soit c'est la famille de la fille qui vient vers elle ou c'est lui-même qui va leur proposer son soutien. Maintenant qu'il t'aide et tu n'as rien à lui donné en retour en dehors de tes filles, en guise de récompense tu conclus avec lui ; et tu lui donnes ta fille et cela consolidait les relations. Cette alliance nouée fait qu'aujourd'hui certaines familles s'entendent bien ».*

De ces différentes façons de célébrer le mariage par échange, on peut également retenir le mariage par échange à la suite du meurtre ou d'un homicide involontaire d'une personne. Cet assassinat ou meurtre causé par une personne ou une famille à une autre, un clan à un autre doit être pardonné après que la famille ou le clan qui a causé le meurtre dans la famille adverse donne une fille en mariage et organise une cérémonie pour demander pardon. A ce niveau, J. 69 ans à Cobly confie que : *« Vous avez entendu parler de dette dangereuse, c'est quand quelqu'un tue un membre d'une famille ; pour que ce conflit ne persiste pas, il faut qu'on donne la femme à la famille du défunt pour que le vide qui est créé se compense ».*

Des propos du roi de la Commune de Cobly, nous constatons que la femme dans la communauté Oubiéro joue un très grand et important rôle pour la consolidation des liens et du maintien de la cohésion sociale. Il faut donc retenir que le mariage par échange dans ces communautés est une pratique traditionnelle et donc ancré dans leurs pratiques culturelles. C'est une pratique que l'on rencontre essentiellement dans les communautés situés au nord-ouest du Bénin et au nord du Togo parmi les groupes socioculturels Béberibè ou les Yindé, Kounteni, Gangamba et les Gourmantché. Il constitue une référence identitaire de ces peuples depuis plusieurs siècles. Reconnu comme pratique sociale et culturelle, le mariage par échange a évolué et la manière de le célébrer a changé du fait de la dynamique des sociétés.

## **2.2. Le processus du déroulement du mariage par échange**

Tout comme les autres formes de mariages, le mariage par échange se

déroule de différentes manières. Il suit un processus respectant la tradition du milieu, par les deux familles des mariés. En effet, selon les données recueillies sur le terrain, le processus du mariage par échange diffère d'une forme à une autre. Cependant, la finalité reste le mariage par échange et dont la femme constitue l'objet de l'échange. Le mariage par échange suite à un enlèvement diffère de celui qui est contracté pour sceller l'amitié entre les familles de même que celui qui est célébré à la suite d'un décès. A cet effet, N. chef de couvent et sacrificateur de la collectivité bétélebè, 57ans explique :

*« Dans l'ancien temps, aux temps de nos ancêtres, lorsque le père lors de sa sortie voit une jeune fille de la famille qu'il apprécie, il revient parler d'elle à sa femme et demande à celle-ci de se renseigner pour voir si elle n'est pas destinée à quelqu'un ou bien si on ne la rembourse pas à une dette. Certains, parlent de la fille à leurs jeunes garçons et leurs demande d'aller courtiser la fille afin qu'ils puissent négocier avec ses parents, d'autres demandent à leurs enfants d'enlever la fille et ils vont rembourser la dette au cas où les parents de celle-ci demandent la dette ».*

Le mariage par échange peut avoir lieu à la suite d'un mariage par rapt ou par arrangement ou négociation contractée en prenant la fille par rapt. Le mariage par échange est donc une pratique respectant la tradition et se déroule généralement sur la base des négociations et du respect des contrats dans la majorité des deux camps sans que l'un trahisse l'autre. Lorsque l'union est contractée sans tenir compte de la tradition et des réalités culturelles chez les bétélebè de Cobly, cette union est mal perçue.

### **2.3. Les déterminants du mariage par échange**

Les causes du mariage par échange des jeunes filles sont de plusieurs ordres (économiques, sociales et culturelles). Le mariage par échange trouve son origine dans la tradition à cause du fait qu'au départ il n'y avait pas beaucoup de filles pour que les hommes se marient. De même, la valeur des personnes fait que la femme ne pouvait pas faire objet d'échange d'un quelconque bien matériel. Il faut donc échanger une personne contre une autre personne. Toutes personnes quel que soit son état physique, devrait pouvoir se marier et fonder une famille surtout lorsque cette personne a des sœurs ou avait des tantes qui se sont mariées sans que leurs dettes ne soient remboursées. Tous ces facteurs : physiques, culturels et sociaux sont donc à l'origine des mariages par échange. Lorsque la dette n'est pas remboursée, on peut assister à des pratiques occultes néfastes, des malédictions souvent

causées par la famille trahie. C'est ce que ce cadre retraité de la fonction publique N. de 65 ans explique quand il affirme :

*« Depuis votre enfance, on ne vous a pas parlé des enfants d'un handicapé ? C'est le mariage par échange qui l'a permis d'avoir une famille sinon, on appellerait plus son nom mais grâce à l'échange, ils ont des familles. Si vous ne le faites pas et que ses frères se sont mariés, il va commencer par vous maudire par des incantations, il peut même se suicider et là c'est un grand malheur qui s'est abattu sur la famille ».*

De ces explications, il y ressort les avantages du mariage par échange pour les communautés de Cobly. Cette forme de mariage favorise le bien-être des populations et les épargne des malheurs que les inégalités sociales ou les handicaps pourraient créer. Cette situation explique pourquoi les jeunes filles à Cobly acceptent de se marier par échange pour éviter de s'attirer un malheur soit sur elles-mêmes ou sur leurs familles. Il convient aussi de retenir la fonction très importante jouée par la femme dans la construction et la pérennisation d'une famille. De même, les pratiques culturelles obligent les filles à se marier par échange dans l'espoir de réussir leur vie sociale. Ainsi bon nombre de jeunes filles se trouvent arrachées de l'école et mariées à des inconnus. En témoignent les propos de cette fille âgée de 20 ans et mariée par échange à la suite d'un arrêt brusque de son cursus scolaire par ses parents : *« J'ai accepté de me marier par échange pour que mon frère trouve une femme et s'occupe de ma mère car c'est une tradition que nos ancêtres ont commencée et on doit la respecter pour vivre en paix, ce n'est pas à mon temps que ça a commencé ».* L'analyse des propos de cette enquêtée montre clairement que le mariage par échange joue un rôle important pour les familles mais aussi que cette pratique traditionnelle peut à certains moments ne plus jouer ce rôle si la tradition n'est pas respectée. Il faut également retenir que le faible niveau d'instruction des filles et des femmes est un facteur déterminant dans la pratique de ces mariages.

#### **2.4. Les formes de dots dans le cadre du mariage par échange**

La pratique de compensation habituellement en bétail, offerte par la famille du prétendant à la famille de sa fiancée existe dans la plupart des sociétés patrilinéaires en Afrique au Sud du Sahara. Dans la société traditionnelle, cela recouvrait un certain nombre de fonctions différentes : transmettre les capacités productives et reproductives des femmes d'une famille à l'autre, impliquer la famille entière dans le mariage. Cela crée ainsi un intérêt familial à la survie du mariage et signifie l'importance des femmes pour l'alliance, la famille et la communauté. Cependant, dans la communauté Oubiéro, la dot ne

s'observe pas trop dans le cadre du mariage par échange mais à la suite de ce mariage lors des cérémonies d'initiation, après un accouchement. Bien avant cela on assistait à ce que l'on appelle « *la collecte des poules du mariage* ». Après le mariage, le mari devrait pouvoir donner à la famille de sa femme quarante-quatre poules quel que soit leur état physique. Cela prouvait déjà que le mari est en mesure d'assumer sa responsabilité. Il y a en effet la demande de la main qui va avec quelques présents tels que les colas et les cauris à la famille de la fille. Après la phase de la demande de la main, le mari après avoir pris sa femme, envoie les poules à la belle famille, et s'engage à rembourser la dette de sa femme soit par sa sœur ou par sa fille, cela dépend du contrat. A ce niveau T. cultivateur dans l'arrondissement de Kountori, âgé 49 ans explique :

*« Si tu me donnes ta sœur pour prendre ma sœur, c'est fini, je ne te dois rien et toi aussi tu ne me dois rien. Mais c'est quand je veux faire plaisir à ma femme et à sa famille que je peux leur donner quelque chose et ce n'est pas forcé. Maintenant lorsqu'il y a une cérémonie, dikountri par exemple c'est là qu'on reconnaît un homme à travers le nombre d'animaux tué, les bols et bassines achetés, tout ce qui accompagne tels que les sacs de sel, la moutarde, le piment, la boisson (tchoucoutou)».*

Pour cette forme de mariage, l'échange constitue la dot mais n'empêche que le mari lorsqu'il a les moyens de venir en aide à la famille de sa femme de le faire ou en période de cérémonie de jouer son rôle de mari responsable et de le prouver par les présents qu'il envoie dans sa belle-famille.

## **2.5. Perception sociale de la femme par les collectivités locales de Cobyly**

L'intérêt des relations entre les hommes et les femmes découle de la place qu'occupe la femme dans la Commune de Cobyly. Les besoins des femmes sont moins individuels que collectifs; ils sont inspirés par les aspirations de toute la société qui exige d'elle une importante contribution au mieux-être de la communauté. La société lui reconnaît son rôle de pilier dans la promotion du bien-être intégral de la famille et même de la collectivité.

L'analyse des données recueillies montre que le mariage par échange des filles est lié au statut social de la femme dans la Commune de Cobyly. En effet, la perception de la femme dans la commune de Cobyly par les collectivités Oubiéro la met au second rang. La place de la femme est importante dans la société traditionnelle africaine. Outre son rôle de mère de famille, elle est chargée de toute la gestion de la

maison. A ce niveau, les femmes assument une responsabilité sociale. Elles sont sous-estimées ou sous-valorisées. La femme dans la collectivité Oubièro, doit être obéissante sans poser de question. C'est dans ce sens que les mariages sont célébrés sans que la fille ne connaisse qui est son mari avant de se rendre chez lui. Dans cette Commune, la femme a une importante valeur. Elle est le fondement d'une famille et donc elle doit être utilisée comme un bien d'échange, pour permettre à son frère d'avoir une famille. La femme est donc dans ce cas en plus de la valeur qu'elle possède considérée comme un objet d'échange pour permettre à sa famille de s'agrandir et de s'épanouir. Loin d'être une domination des hommes sur les femmes, c'est une tradition et chaque sexe à son rôle. C'est du moins ce que confie E. ménagère, âgé de 65 ans mariée par échange et agricultrice :

*« Moi j'étais la seule fille de ma maman ; j'avais deux frères qui n'étaient pas mariés. Ma mère était déjà vieille, il fallait que mon frère se marie pour bien prendre soin de ma mère, c'est ainsi qu'il m'a échangé pour avoir une femme ; si j'avais refusé mes frères allaient rester sans famille et le jour où je vais dire que je vais chez moi j'irai rester où ? Ce n'est pas aujourd'hui que ça a commencé c'est notre coutume et même si vous voulez anéantir cette pratique, vous les jeunes vous n'allez pas vous marier, quand je vous regarde avec ce que vous faites, j'ai pitié. Moi je descends, je ne monte plus ».*

Selon cette femme, le mariage par échange est une tradition et la femme pour respecter cette tradition doit accepter d'être échangée afin de permettre à ses frères de se marier. On peut également comprendre l'importance du mariage par échange. Le mariage par échange est une tradition et on doit la respecter afin de fonder une famille. Il ressort des propos de cette enquêtée que la femme, doit elle-même prendre conscience de son statut et se battre pour s'affirmer. Car, le contexte africain ne permet pas de parler de l'égalité de genre compte tenu des mœurs et coutumes qui constituent des handicaps à l'émancipation des femmes. Les hommes dominent les femmes et les échangent entre eux avec comme explication, la tradition. Les femmes sont des valeurs par excellence à la fois du point de vue biologique, du point de vue social, et sans lesquelles la vie n'est possible ou est réduite aux pires formes de l'abjection.

## **2.6. Le rôle de la femme dans le mariage par échange**

Le statut de la femme tel que forgé par les sociétés traditionnelles est encore vivace dans les mentalités. La femme est toujours vue comme une personne n'ayant de droits que ceux à elle donnés par l'homme et devant assumer les rôles productifs et reproductifs. C'est là un obstacle parce qu'il la maintient dans une position inférieure à l'homme et

justifie le non accès aux facteurs/ressources de développement gage de sa promotion. Le personnage féminin est au centre de la transmission de l'héritage culturel. Elle pérennise le clan et le lignage ou transmet des savoirs à la jeune fille pour que celle-ci s'accomplisse dans sa vie de femme. La pratique du mariage par échange des filles est due à leur statut social, car elles sont fortement sollicitées au foyer. Il faut noter que la femme béninoise en générale et celle de la commune de Cobly en particulier joue un rôle primordial dans le foyer en ce sens qu'elle est au cœur de la fondation de la famille par sa fonction productive et reproductive. En ce qui concerne l'échange des femmes, la culture à Cobly prône que la femme est née pour être au foyer et prendre soins de son mari et de ses enfants. Elle doit, selon les normes de la tradition, être soumise à son mari. Ce qui fait qu'elle doit accepter de se marier quel que soit le type de mariage que sa famille lui propose. A ce propos, T. revendeuse de céréales, âgée de 55 ans déclare que : *« la femme, qu'est-ce qu'elle peut bien faire ? Nous sommes les mères de familles si on ne joue pas ce rôle il n'y aura pas de famille. Le mariage par échange c'est pour fonder une famille en échangeant ta sœur »*. De ce verbatim, la femme joue un rôle primordial dans le mariage par échange. Sans elle, il n'y a pas de famille. Contrairement à cette perception des femmes, les jeunes de la commune de Cobly reconnaissent bien la valeur de la femme et du rôle qu'elle joue dans la société mais ils évoquent les conséquences de ce mariage sur le bien-être des jeunes. C'est dans ce sens que cette femme âgée de 19 ans apprentie couturière, mariée par échange témoigne :

*« Moi je me suis mariée par échange, parce que mon frère, ma mère et mon père se sont entendu. Ils m'ont échangé avec quelqu'un qui est actuellement malade, ma belle-mère et moi souffrons actuellement et je ne peux pas rentrer chez mes parents sinon on va arracher la femme de mon frère. Je ne peux rien faire et j'ai déjà un enfant »*.

Les propos de cette jeune ont été appuyés par ce jeune instituteur de 31 ans à Cobly centre lorsqu'il dit :

*« Le mariage par échange dans notre commune est un véritable fléau pour les filles, on les enlève de l'école et on les marie contre leur volonté avec des inconnus. Ce qui explique beaucoup de divorce et aussi la dépravation des mœurs dans notre commune ; ces filles sont livrées à elles-mêmes et sont contraintes à y rester pour éviter des malédictions »*.

De ces deux verbatim, il faut retenir que le mariage par échange est un facteur d'aliénation de la jeune fille et brime sa dignité et le droit de jouissance de sa liberté. Les perceptions sont diversifiées au niveau des leaders d'opinion. Certains évoquent les avantages et les

inconvénients de ce mariage tandis que d'autres restent ancré dans la tradition. C'est ainsi que le chef de couvent C. Cobly âgé de 77 ans justifie les deux facettes du mariage par échange.

*« Moi je ne me suis pas marié par échange mais aujourd'hui on me réclame les dettes de mes femmes alors que je ne les ai pas échangés. Si je refuse mes enfants auront de problèmes, je suis obligé de payer ces dettes. Le mariage par échange avant c'était bon mais maintenant les choses ont changé et cette pratique constitue un problème pour nos enfants. La femme pour nous est la mère de la famille donc elle est plus valorisée quand sa dette est remboursée ».*

Par contre, K. guérisseur traditionnel de 65 ans, n'est pas de cet avis :

*« Moi je respecte la tradition, c'est nos parents qui nous ont transmis cette pratique. Aujourd'hui il n'y a plus de mariage, les jeunes font ce qu'ils veulent à cause du fait qu'on refuse l'échange des filles. Quand on les laisse choisir seul leurs maris ou leurs femmes, ça prend combien de temps pour que ce mariage soit dissout, si les femmes ne sont pas à échanger, elles feront quoi ? ».*

Ces verbatim évoquent le fait que la société soit dynamique et donc certaines pratiques traditionnelles doivent être modifiées. Par contre pour d'autres plus conservateurs, ils optent pour le maintien de cette tradition en considérant la femme comme un objet d'échange dans les services matrimoniaux. Le mariage par échange dans la commune de Cobly est une pratique qui ne laisse pas le choix aux jeunes malgré les différentes sensibilisations des uns et des autres. Enfin, la position des autorités communales, des responsables d'institutions de même que les cadres de la commune de Cobly est claire en ce sens qu'ils sont tous d'accord que le mariage par échange à Cobly est une pratique culturelle qui constitue un obstacle majeur à l'évolution des jeunes. Dans leurs propos, il ressort que le mariage par échange est l'un des facteurs qui empêchent l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Les explications de ce responsable de 42 ans, technicien de l'action social dans la commune de Cobly confirme cette affirmation :

*« Cette pratique est très courante ici, nous la vivons chaque jour mais nous faisons de notre mieux pour que la population ne se laisse pas dominer par les leaders d'opinions qui sont en train de nous compliquer la tâche et exigent aux jeunes, cette pratique. Vraiment il faut que vous nous aidiez à leur faire comprendre. Pour eux, la femme est faite pour se marier et rien de plus ».*

Les différentes positions montrent le rôle que les femmes jouent dans le mariage par échange dans la commune de Cobly. Cependant, elles exposent également la dynamique de la société et les conséquences des mariages par échange sur le bien-être des jeunes filles.

### 3. Discussion

Dans la commune de Cobly, la pratique du mariage par échange se fait à cause des facteurs culturels et également des facteurs liés au statut de la femme.

#### 3.1. Rôles sociaux des femmes et pérennisation du mariage par échange

La triangulation des données recueillies montre que la femme à un statut de noblesse, parce que sans la femme, la société ne peut pas fonctionner correctement. En effet, le mariage par échange dans la commune de Cobly est traditionnel et les valeurs du groupe sont au centre de cette pratique. Cette pratique est ancienne et stable. Ce qui renvoie à la solidarité mécanique selon E. Durkheim, pour qui, la [solidarité mécanique](#) est

*« une forme de cohésion sociale fondée sur la similitude des comportements des individus et des valeurs de la société. C'est la cohésion sociale de sociétés peu différenciées, traditionnelles ou de groupes sociaux réduits, où la conscience collective d'appartenir au groupe prime » (E. Durkheim, 2016, p.7).*

Selon lui, ce sont les sociétés primitives ou très anciennes qui connaissent des formes de solidarités mécaniques. La femme est toujours présente dans le temps et dans l'espace. Elle est incontournable dans la société. Sans la femme, dans certains contextes, les choses ne marchent pas. Son implication par exemple dans l'éducation est nécessaire. Elle est un pilier de la famille et par conséquent de la société tout entière. La femme est considérée comme un être inférieur à l'homme. Elle n'est pas impliquée dans les prises de décisions. Son avis est juste consultatif. Il y a des tâches auxquelles elles sont épargnées de même que les postes de responsabilités où elles sont exclues. C'est dans ce sens que s'inscrivent les propos de P. Bourdieu pour qui « *le monde social construit le corps, à la fois comme réalité sexuée et comme dépositaire de catégories de perception et d'appréciation sexuantes* » (P. Bourdieu, 1990, p.11). Très souvent, la femme se soumet même si elle n'est pas d'accord. Dans la société africaine, l'homme à des droits et la femme n'a que des devoirs malgré toutes les avancées connues ces dernières décennies. Elle reste la principale responsable de la maison. A travers les tâches domestiques comme la cuisine, le nettoyage de la maison, la vaisselle, la lessive et surtout l'éducation des enfants. Toutes ces activités occupent plus la femme dans le ménage. Alors que le Benin est signataire des principaux traités et conventions internationaux concernant les droits des femmes et des enfants. Il s'agit de la convention internationale des

Nations-Unies du 03 Août 1990, de la convention relative aux droits des enfants ratifié le 20 Novembre 1989, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) du 12 Mars 1992, qui prévoit en son article 10 que le « mariage doit être librement consenti par les futurs époux ». Malgré toutes ces conventions et lois, la femme au Bénin continue d'être marginalisée. Particulièrement la femme dans la commune de Coby est considérée comme celle qui doit rester au foyer et s'occuper des tâches ménagères. En ce qui concerne les pesanteurs socioculturelles à la persistance des mariages par échanges dans les collectivités Oubièro, la femme est née pour être au foyer et prendre soins de son mari et de ses enfants. Elle n'est donc pas faite pour les études. Aussi, la femme selon la tradition des groupes locaux de Coby doit être soumise à son mari. A ce propos, UNESCO (1998) déclare que la disponibilité et la mobilité sans compter la place occupée par les femmes dans un contexte socioculturel demeurent et constituent une entrave au plein exercice de leurs droits en tant que citoyennes et professionnelles. Par ailleurs, la perception de la femme dans la commune de Coby la met au second rang et la contraint à des mariages qui selon les juristes et les organismes nationaux et internationaux considèrent comme forcés alors que selon les us et coutumes du milieu cette pratique du mariage par échange est normale.

### **3.2. Mariage par échange et cohésion sociale chez les bèbèribès**

Le mariage par échange dans la commune de Coby joue un rôle inhérent dans la consolidation du lien social. Ce qui s'apparente à l'idée de P. Bourdieu, lorsqu'il dit que le capital social est « *l'ensemble des ressources réelles et potentielles liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance et de reconnaissance mutuelles soit, en d'autres termes, l'appartenance à un groupe* » (P. Bourdieu, 1980, p. 2). Selon lui, le volume du capital social détenu par un individu varie en fonction du nombre de personnes appartenant à son réseau personnel et du volume de capital culturel, économique et symbolique qu'elles détiennent.

Par ailleurs,

*« la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres et que la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler l'homo-sociologicus. Par homo-sociologicus, j'entends l'homme lié aux autres et à la société non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence. La notion de lien social est aujourd'hui*

*inséparable de la conscience que les sociétés ont d'elles-mêmes et son usage courant peut être considéré comme l'expression d'une interrogation sur ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l'individualisme apparaît comme inéluctable* », (S. Paugam 2016, p.2).

Aussi selon C. Lévi-Strauss, le rôle primordial de la culture est « *d'assurer l'existence du groupe comme groupe et donc de substituer l'organisation au hasard* ». (C Lévi-Strauss, 1967 p.37), pour lui la prohibition de l'inceste « *a d'abord logiquement pour but de geler les femmes au sein de la famille afin que la répartition des femmes, ou la compétition pour les femmes, se fasse dans le groupe et sous le contrôle du groupe* ». Par conséquent, les femmes ont pour fonction de perpétuer la lignée et de garantir la pérennisation du lien social et en assurer la cohésion sociale entre collectivités, familles alliées et entre groupes sociaux pratiquants l'échange. De même, l'autre argument de Lévi-Strauss, qui ne se confond pas entièrement avec le précédent est la volonté et la nécessité pour les hommes de dominer les femmes et de les échanger entre eux qui se justifieraient par le fait que « *les femmes sont les valeurs par excellence à la fois du point de vue biologique et du point de vue social, et sans lesquelles la vie n'est possible ou est réduite aux pires formes de l'abjection* » (ibid., p. 551). La perception de la femme à Coby est basée sur la violence symbolique et donc dans le processus de l'échange elle est considérée comme objet et non partenaire. Ce qui viole le droit de jouissance de son corps et de sa dignité et par conséquent est une pire forme de violence envers les femmes en niant leurs droits au choix de leur conjoint. Par contre, pour F. Héritier « *Le mariage entre un homme et une femme est donc une manière, parmi d'autres, de concrétiser un système de paix durable, et même d'alliance et de coopération, entre groupes étrangers a priori ennemis entre eux* » (F. Héritier, 2017, p.6). Au Bénin les pratiques et le droit coutumier reposent sur des déterminations culturelles qui accordent des statuts et rôles différenciés selon le sexe. Le statut et le rôle de chaque individu, ses rapports avec les autres ainsi que les opportunités qui lui sont offertes dans sa vie sont fonction de son sexe. Cette ségrégation traditionnelle des rôles sociaux et économiques doit être supprimée. Le sexe compromet de nos jours l'atteinte des objectifs de développement durables et constitue une des principales questions de genre et développement dans le pays. En effet, l'objectif 5 des ODD qui vise à réduire les inégalités entre les sexes pourrait ne pas être atteint si rien n'est fait pour inverser la tendance dans la commune de Coby. Les principes socioculturels concentrent tout le pouvoir de décision dans les mains de l'homme. Ce statut de domination de l'homme sur la femme couvre la quasi-totalité des dimensions de la vie

sociale, notamment, l'emploi, l'éducation ou la scolarisation des enfants, la santé, la sexualité, la planification familiale, l'exercice d'une activité politique, sociale ou économique. Certes, plutôt du côté des libertaires et socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle, des féministes au XX<sup>e</sup> siècle, lorsque le mariage était vu comme instituant un cadre d'aliénation pour les femmes, si ce n'est une logique prostitutionnelle. On connaît la célèbre formule d'Engels selon laquelle : « *Dans la famille, l'homme est le bourgeois ; la femme joue le rôle du Proletariat* », et son appel, afin que les femmes s'affranchissent de cette situation, en faveur de la suppression de la famille conjugale en tant qu'unité économique de la société. Le statut de la femme détermine la pratique du mariage par échange à Coby et perpétue les inégalités sociales de genre.

### **3.2. Inégalité entre les hommes et les femmes dans le mariage par échange à Coby**

Le rôle assuré par la femme dans la transmission de l'éducation et de l'héritage culturel peut être perceptible à travers l'éducation de la jeune fille : en l'apprenant les travaux champêtres. A la lumière de ce qui précède, tout porte à croire que la femme joue un rôle déterminant dans la transmission de la culture et de l'héritage familial. Toutefois, la tradition a tendance à réduire la femme en un simple objet de procréation et surtout d'enrichissement.

*« La famille est le produit d'un véritable travail d'institution, à la fois rituel et technique, visant à instituer durablement en chacun des membres de l'unité instituée des sentiments propres à assurer l'intégration qui est la condition d'existence et de la persistance de cette unité. Ainsi la famille est bien une fiction, un artefact social, une illusion au sens le plus ordinaire du terme, mais une 'illusion bien fondée', parce que, étant produite et reproduite avec la garantie de l'Etat, elle reçoit à chaque moment de l'Etat les moyens d'exister et de subsister » (P. Bourdieu, 1993, p. 34).*

Suivant cette logique, nous remarquons que la famille à Coby trouve toutes ses valeurs dans le mariage par échange même si aujourd'hui les jeunes et les femmes en âge de procréation ne reconnaissent pas l'importance de ce mariage. Pour les conservateurs de ce mariage, c'est une pratique normale qui contribuait à la régularisation de ces familles. La femme est donc chosifiée pour cette catégorie d'acteurs et son statut mérite d'être revu positivement pour qu'elle jouisse légalement de sa dignité et des mêmes droits que les hommes. Les filles sont marginalisées alors que les garçons sont à l'école. Il existe une inégalité entre homme et femme.

A cet effet,

« aujourd'hui encore, en Afrique, les rapports sociaux entre les hommes et les femmes restent très nettement en défaveur des femmes sur de nombreux plans : les femmes ont très rarement accès à la terre, elles n'ont pas une autonomie économique véritablement reconnue, elles ont des marges de manœuvre très limitées concernant leur vie matrimoniale, conjugale et féconde ». (T. Locoh et al., 1996, p. 24).

Par contre,

« Il est devenu socialement inadmissible qu'un mariage ne soit pas consenti [...] et qu'une relation sexuelle puisse être imposée ; ce d'autant plus que, à côté de la norme de liberté et d'autonomie individuelle, celle de l'égalité entre les sexes s'est affirmée et a présidé à la dénonciation des procédures traditionnelles d'imposition aux jeunes filles d'un conjoint non choisi » (Neyrand et al., 2008, p.23).

De même, la constitution du 11 décembre 1990 et révisée en 2019 offre un cadre de référence pour la protection de la femme contre toutes les formes de discrimination en son article 26, ce qui se traduit par la promulgation de la loi qui stipule que : « *L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit...* ». La loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences basées sur le genre constitue un cadre de référence à la résolution de ces violences faites aux filles et aux femmes dans la commune de Coby. Enfin, R. Antoine s'est interrogée sur la faisabilité d'une interdiction du mariage forcé : « *Les textes juridiques sont nombreux. Pour autant, on n'est pas convaincu de voir dans cette action législative une efficacité et une adéquation avec la réalité sociale de ces mariages forcés qu'elle prétend combattre* » (R. Antoine, 2011, p. 5). Le travail de cet auteur vient en appoint à ceux des auteurs précités, il a le mérite de souligner l'inadéquation ou la non prise en compte de l'application des lois, traités et conventions des droits de l'homme et en particulier du droit des femmes au Bénin et particulièrement dans la commune de Coby. Le mariage par échange dans la commune de Coby avait pour but de résoudre des problèmes de pénurie de femmes au sein des familles. Cette pratique influence significativement le respect de la dignité des femmes et engendre des tensions au sein des familles donneuses et réceptrices de la femme dans les rapports conjugaux et matrimoniaux de même que la perpétuation des inégalités entre les sexes. Les conflits liés à cette forme de mariage sont de plus en plus récurrents et méritent qu'on mène des recherches en vue de répertorier les stratégies de résilience que développent ces femmes encore victimes de cette forme de mariage qui est une atteinte à la dignité et aux droits des femmes.

## Conclusion

Au terme de la recherche axée sur les représentations sociales du mariage par échange dans la Commune de Coby au Bénin, il apparaît clairement que, les femmes sont victimes de cette pratique. Plusieurs facteurs recensés expliquent la persistance de ces mariages dont : le faible niveau d'instruction des femmes et des filles, la solidarité mécanique, la conscience collective élevée vis-à-vis de la situation matrimoniale des jeunes générations en proie de fonder une famille et incapable de se trouver une femme en dehors de ce mode de mariage, les envoutements, les malédictions qui pourraient s'en suivre si les filles victimes se dérobaient de cette forme de mariage, les handicaps physiques de certains hommes et la forte intégration morale des familles. Notons, cependant, qu'il existe un grand écart entre les femmes et les hommes, en matière des prises de décisions au sein des familles et même en ce qui concerne les rapports de pouvoirs entre les sexes. Il est noté également une domination des hommes sur les femmes, par exemple, dans les familles, c'est le chef de ménage qui est l'homme qui a le pouvoir de décision sur la pratique des mariages et même dans le secteur éducatif. Malgré les politiques mises en place par l'Etat pour encourager et accompagner les filles et lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les différentes formes de discrimination, ces pratiques continuent de sévir en milieu bèbèribè de Coby. Cette pratique est liée aux perceptions sociales de la femme à Coby, car la tradition exige qu'elle reste au foyer et s'occupe de la famille en plus de son rôle de procréation et de pièce maîtresse dans la transmission du savoir et de l'identité de bèbèlibès. En outre, la cohésion sociale se pose également comme un facteur explicatif de la persistance des mariages par échange par les collectivités Oubièro. Le lien social se maintient et se pérennise par les mariages par échanges. La plupart des cas de jeunes filles qui se trouvent dans ces mariages aujourd'hui, quand elles ne supportent plus abandonnent. Par contre, celles qui refusent sont rejetées par leurs familles et toute la communauté. Ce qui amène à conclure que le mariage par échange est une norme et une valeur encore présente chez les communautés Oubièro. Cette tradition doit évoluer pour faciliter l'émancipation de la femme. Prévoir des mécanismes d'accompagnement des filles pour la scolarisation et sensibiliser les femmes à amener les filles à l'école seraient un moyen de lutte contre ce fléau qui compromet sérieusement l'avenir des jeunes dans cette commune. Les séances de sensibilisations au profit des conservateurs de cette tradition et des plaidoyers auprès des leaders d'opinions et dignitaires religieux pourraient permettre d'inverser la tendance négative au déni des droits de la femme à choisir son conjoint. Cette option contribuera à

l'épanouissement et au bien-être de la communauté. Ceci permettra de garantir une jouissance équitable et durable des droits humains et surtout à la gente féminine afin de permettre à cette couche de la population de jouir de leur liberté et de participer au développement de la communauté.

### Références bibliographiques

- Claudine Sauvain-Dugerdil, Marie-Paule Thiriart, *Développer le genre en démographie, de la naissance à l'âge adulte*, Paris, CEPED, 2009, p. 71.
- Claude Lévi-Strauss, (1967), *Les structures élémentaires de la parenté* (2e. Éd.). Paris : Mouton, p.37
- Claude Lévi-Strauss (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton & Co. La Haye, (2ème éd), p.49.
- Cornelia Bounang (2012), *Le mariage africain entre tradition et modernité, étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*.
- Fabienne Berton (2015) : *Etre parent face aux institutions. Happy hours du lise*, paris, p. 4
- Françoise Heritier, (2017), *quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? à la lumière de l'anthropologie* p.6
- Frederic. Le Play, (1864) : *Réforme sociale en France déduite de l'observation Comparée Des peuples européens*. Paris, p. 20
- Friedrich Engel (1974), *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales, p. 82.
- Martine Segalen (2005) : *L'invention d'une nouvelle séquence du mariage. Cairn info revue hermès*, page 159.
- Martine Segalen, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2004 (5e éd.), p. 278
- Maurice Godelier, (2004) : *la métamorphose de la parenté*, p. 256
- Pierre Bourdieu (1993), « *La famille comme catégorie réalisée* », Actes de la recherche en sciences sociales, n°100, p. 32-36.
- Pierre Bourdieu, (1998), *La domination masculine*, p. 34
- Raymond Boudon (2007), *Essais sur la théorie générale de la rationalité* PUF, cité par *Claude Vautier* (2013, p.3)
- Serge Paugam (2010), *Le lien social*, Paris, PUF "Que sais-je ?", p.5
- Serge Paugam (2016), *comment penser le lien social et la solidarité*, p.2
- Sylvie Cadolle (2007) : *Allons-nous vers une pluri parentalité ? L'exemple des configurations familiales recomposées*. Recherches familiales ; Union nationale des associations familiales Paris, p.234
- Talcott Parsons, (1955): *Family Socialization and Interraction process*. Press book; Morganton, p. 12.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre  
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires  
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61  
République du Bénin

## NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

**DEZAN** est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **30.000F**.